

Affaires courantes

devons relever si nous voulons conserver cette richesse fondamentale de notre pays.

Alors que la minorité linguistique au Québec a accès aux écoles, aux tribunaux, à la législature et à une gamme de services sociaux, dans la majorité des autres provinces, on refuse encore à la minorité francophone, non seulement son droit à l'éducation dans sa langue, mais l'accès au contrôle des institutions, l'accès aux tribunaux, l'accès à la législature, aux services de santé, et j'en passe. Certains groupes sont même devant les tribunaux pour faire reconnaître leur droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue officielle.

Malgré l'appui que le gouvernement fédéral donne aux provinces, il faut intensifier les efforts pour faire comprendre au peuple canadien que de donner des droits à une minorité n'enlève rien à ceux de la majorité.

Quand on voit une situation comme celle qu'a connue cette semaine la ville de Sault-Sainte-Marie, on est en droit de se poser de sérieuses questions. Enlever à une minorité des droits qu'on ne lui avait même jamais consentis, pour nous, c'est tenter de soigner une épidémie dont le diagnostique n'a même pas été apporté. madame la Présidente, je trouve cette situation-là déplorable et je le regrette énormément. Comment a-t-on pu croire en toute conscience qu'une population de 4 p. 100 pouvait menacer 85 000 habitants?

Si nous voulons assurer à notre pays un avenir harmonieux, la majorité doit cesser de prendre en otage sa minorité. On doit cesser ces campagnes de peur. La haine n'a jamais engendré l'harmonie. Dans le cas de Sault-Sainte-Marie, seule la peur constitue une menace.

[Traduction]

Nos deux langues officielles constituent pour le Canada des trésors inestimables, le plus important aspect de notre patrimoine. Elles sont l'une des caractéristiques les plus distinctes de notre pays. Elles ne devraient pas entraîner la division, elles devraient plutôt nous unir, puisqu'elles font du Canada une nation spéciale. Les minorités linguistiques ne devraient pas avoir à lutter pour survivre ou pour jouir de leurs droits légitimes. Elles devraient pouvoir chérir et partager l'héritage que leur ont laissé leurs ancêtres.

Peu importe que nous soyons d'expression française ou anglaise, ne sommes-nous pas tous Canadiens? Le Canada n'appartient-il pas à chacun de nous? Alors, pourquoi ne pouvons-nous pas tous vivre en harmonie, dans le respect et la confiance mutuels? Notre ignorance et notre intolérance envers nos minorités ternissent l'image du Canada. Quand vous éliminez la langue d'un peuple, vous anéantissez en même temps une partie du pays.

Les Canadiens se sont dotés d'une constitution qui reconnaît les deux langues officielles. La loi de notre pays devrait être respectée et protégée par tous les gouvernements et tous les citoyens. Sinon, le Canada ne sera qu'un château de sable.

Pour accroître le respect que nous nous portons mutuellement, nous devons prêter attention à cet aspect important de notre culture. Nous devons absolument tenter de nouer des liens étroits entre nous. Nous devons accepter des compromis, respecter les intentions de chacun et vivre dans un respect mutuel.

Tout espoir n'est pas perdu. J'espère que nous découvrirons au cours des vingt-cinq prochaines années, sous l'égide de chefs forts, le moyen d'accéder à la paix et à l'équité en matière linguistique.

[Français]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui, en tant que député de l'Ouest du Canada et pour le Nouveau parti démocratique du Canada, pour reconnaître le 25^e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

[Traduction]

Quand la commission a été établie, André Laurendeau, éminent Canadien qui en était co-président, a déclaré puisque Paris valait bien une messe, comme le veut l'histoire, le Canada valait sûrement une commission. Et quelle commission! Elle a eu une profonde influence sur le Canada.

[Français]

La vision exprimée dans les recommandations de ce rapport a eu une influence considérable sur l'histoire de notre pays. Les recommandations centrales, le principe que les minorités de langues officielles du Canada sont assurées de recevoir les services publics dans leur langue maternelle, l'idée que le français, autant que l'anglais, doit être une langue de travail au Canada, etc., étaient réfléchis dans la Loi sur les langues officielles de 1969, la